



Accueil | Opinions | Bien-vivre & Luxe | Zurich: La Fondation Bührle traite avec des héritiers

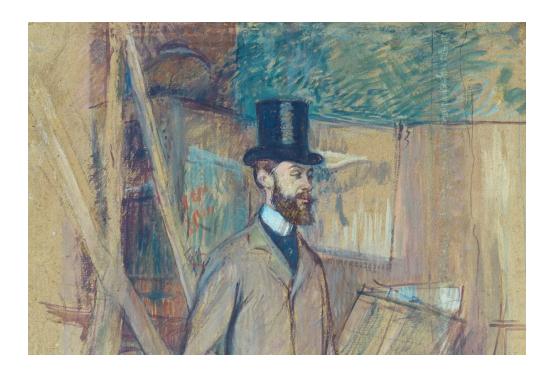
Zurich

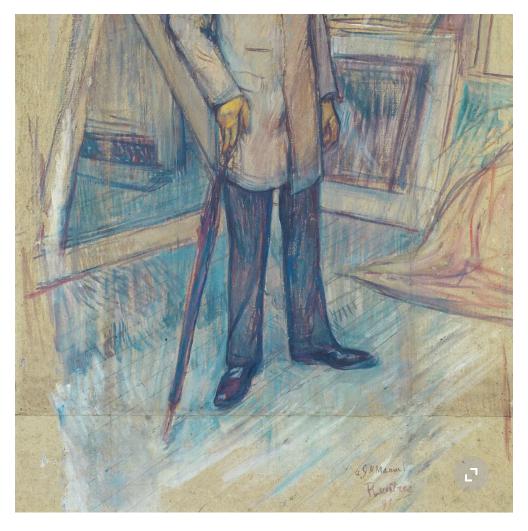
La Fondation Bührle traite avec des héritiers

La collection diabolisée va décrocher cinq tableaux de son espace du Kunsthaus. Les toiles auraient été acquises de manière discutable.

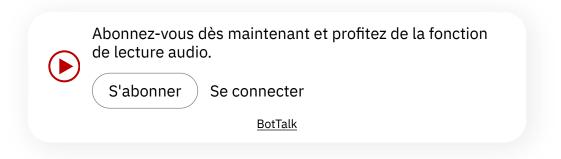


Etienne Dumont Publié: 15.06.2024, 09h43





Le Lautrec qui disparaîtra des cimaises. DR.



Suite, mais sans doute pas fin. La Fondation Bührle a annoncé retirer des cimaises du Kunsthaus de Zurich cinq tableaux. Un sixième se trouve sur le ballant. La chose ne signifie pas forcément que ces œuvres disparaîtront du musée pour cause de restitution. L'entité créée en février 1960 pour abriter de manière pérenne un tiers environ (1) de la collection formée dans les années 1940 et 1950 par l'industriel Emil

iornice dans les annices 1340 et 1330 par 1 maustrier Emin

Georg Bührle est à la recherche de «solutions justes et équitables». Elle va traiter avec les héritiers, qui peuvent parfois se révéler nombreux. Il s'agirait en cas de réussite d'un dédommagement, dont le montant ne se verrait jamais révélé au public. La chose est déjà arrivée au Kunstmuseum de Bâle, qui a en ce moment de gros problèmes (dont on reste sans nouvelles) avec «Le poète et la muse» du Douanier Rousseau. Un cas extrême. Ce chef-d'œuvre a été acquis à (trop?) bas prix en 1940 d'une Allemande d'origine juive installée à Genève en 1938 après avoir épousé en secondes noces un Neuchâtelois.





Le Manet, dont le cas se révèle différent. La Fondation parle de «contribution financière en mémoire».

DR.

Mais revenons à Zurich, où tout va mal depuis la réouverture du Kunsthaus avec un nouveau bâtiment en 2020-2021. Cinq œuvres ne correspondent plus au nouveau document, adopté en mars par vingt pays, sur les «meilleures pratiques» en matière de restitution d'œuvres spoliées par des nazis entre 1933 et 1945. Un texte qui clarifie (mais en réalité durcit) les «Principes de Washington» signés en 1998 par quarantequatre nations. Il s'agit de normes non contraignantes, si ce n'est sur le plan moral. Sous la couche vertueuse se cachent cependant d'énormes enjeux financiers. Il est extrêmement rare que se voie revendiquée une œuvre sans valeur vénale. Ne serait-ce qu'en raison des frais de justice. On sait, mais on ne le dit pas trop, que les restitutions finissent par enrichir les maisons de vente et des cabinets d'avocats, en général américains. Pour que le système marche, il faut cependant qu'il y ait d'importantes restitutions, mais pas trop. Le marché de l'art s'en retrouverait ébranlé.





Le Monet. La Fondation se bat également pour une toile plus importante du peintre. DR.

Quels sont au fait les tableaux qui se verront décrochés d'une présentation voulue épurée pour permettre une approche plus historique des œuvres de la collection, avec leurs historiques souvent tragiques? Aucun sommet à mon avis, à part le «Portrait de Georges-Henri Manuel» (1891) de Toulouse-Lautrec et «La Sultane» (1871) d'Edouard Manet. Cette dernière ne devrait pour sa part faire que «l'objet d'une attention particulière» même si elle ne tombe pas sous le coup des nouvelles directives. Ni le «Portrait du sculpteur Louis Joseph» (1863) de Gustave Courbet, ni «Le Jardin de Monet à Giverny» (1895), ni «La vieille tour» (1884) de Van Gogh, ni «La route montante» (1884) de Paul Gauguin ne font véritablement partie selon moi des perles de la collection. Le Kunsthaus n'en a pas moins regretté dans un communiqué mis en ligne le 14 juin «que les visiteurs se voient privés de cinq tableaux». Comme l'a souvent dit la nouvelle directrice Ann Demeester, on finit par croire que les œuvres sont les vrais coupables.



Le Van Gogh, qui fait partie de ses premières œuvres réalisées aux Pays-Bas. DR.

Que va-t-il se passer maintenant? La Fondation Bührle, désormais culpabilisée, a déclaré «s'efforcer de trouver des solutions jutes et équitables avec les descendants ou héritiers légaux des anciens propriétaires». Une tractation qui aurait pour mérite de régler les choses définitivement. Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès. Il y a en effet d'autres querelles plus graves, dont l'une porte sur un autre Claude Monet, très important cette fois. Et le Manet? «La

nndation est nrête à c

Fondation est prête à offrir une contribution à la succession de Max Silberberg en lien avec le destin tragique de l'ancien propriétaire», mort dans un camp de concentration. La vente de ce tableau en 1937 à bas prix (mais qu'était un bas prix cette année-là?) n'a pas empêché le pire.

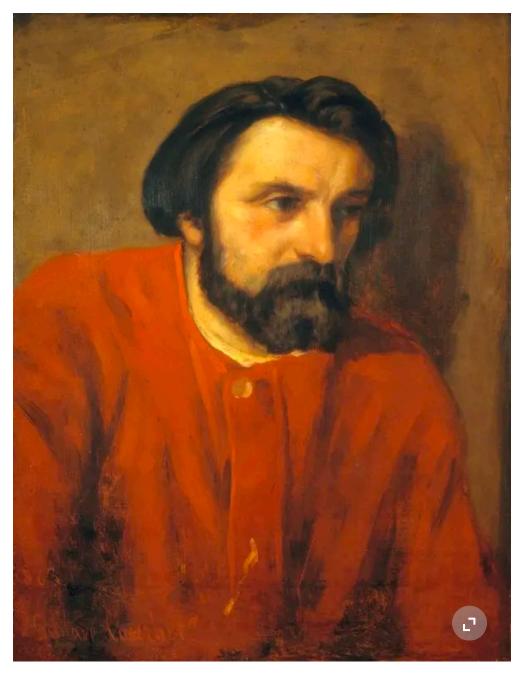


Le Gauguin, qui remonte à sa période impressionniste. DR.

La suite au prochain épisode. Jusqu'ici les Kunstmuseum (ou Kunstmuseen au pluriel) de Berne et de Bâle se sont mieux

débrouillés que Zurich. Tout s'y passe dans un climat de «dépassion» qui n'existe pas au bord de la Limmat. Mais il faut dire que l'on parle (en mal bien sûr) des Bührle depuis 1968. Il y avait alors eu les premiers coups de boutoir contre ces usines d'armements. Cela fait donc presque trois générations.

(1) Quid au fait des quelque quatre cents autres toiles? On n'en parle jamais...



Le Courbet, qui tient du portrait amical. DR.

NEWSLETTER

«La semaine d'Etienne Dumont» Chaque vendredi, retrouvez l'actualité culturelle croquée par le célèbre journaliste. Autres newsletters

Se connecter

Né en 1948, **Etienne Dumont** a fait à Genève des études qui lui ont été peu utiles. Latin, grec, droit. Juriste raté, il a bifurqué vers le journalisme. Le plus souvent aux rubriques culturelles, il a travaillé de mars 1974 à mai 2013 à la «Tribune de Genève», en commençant par parler de cinéma. Sont ensuite venus les beaux-arts et les livres. A part ça, comme vous pouvez le voir, rien à signaler. <u>Plus d'infos</u>

Vous avez trouvé une erreur? Merci de nous la signaler.